

# PARTI INFO

Bulletin d'information  
de l'A.P.A.R.

1988 - JUIN No. 03



Délégués romands qui ont participé à  
l'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'A.P.A.R.  
à Saignelégier, le 26 mars 1988

Bonjour,

31 patinoires romandes, francophones, dispersées à travers la Suisse mais qui découvrent la complicité toute simple par notre premier envoi généralisé.

Puis, notre troisième "PATI-INFO", bien fragile encore mais garant de promesses et de réalisations à venir.

Bienvenue donc à toutes les patinoires artificielles de Suisse romande, aux patinoires à "ciel ouvert" qui nous permettent encore de découvrir les étoiles et aux responsables que nous nous réjouissons de connaître.

Notre "PATI-INFO" vous parlera de notre toute nouvelle association, du marathon en train à l'occasion de l'assemblée générale de la S.P.A.S et des décisions prises à Schaffhouse.

Ensuite, la présentation de Champéry et de Martigny et de différentes rubriques en quête de sourire...

Le mois de juin, entre le tennis, le football, le cyclisme, il faut penser aux horaires et à la nouvelle saison qui s'en vient dans nos patinoires.

Alors, bonne lecture, bonnes vacances, désormais l'APAR est sur son 31... (jeu de mot facile) reflet, souhaitons-le, fidèle de ses membres et collègues.

Amitiés.

Pierre Gueissaz

Prilly, le 10 juin 1988

FONDATION DE L'A.P.A.R.

Association des Patinoires Artificielles Romandes

Le 26 mars 1988, les téméraires qui réussissent à gagner Saignelégier à travers la tempête de neige et les routes abominables comprirent que le plus difficile était déjà fait...

L'Association des Patinoires Artificielles Romandes a été fondée et chaque patinoire a reçu toute l'information spécifique. J'aimerais simplement attirer votre attention sur les mandats que nous souhaitons réaliser en 1988 et vous assurer que vos propositions, idées, suggestions constructives sont les bienvenues.

Il faudra penser à une première réunion de l'ensemble des patinoires artificielles romandes pour faire plus ample connaissance, apprendre à mieux se connaître, partager des expériences, écouter les "sages", planifier l'avenir de manière réaliste, identifier les priorités, nos priorités en fonction de nos besoins et de notre environnement.

Et les projets ne manquent pas, les idées non plus.

L'A.P.A.R., une association à notre service,  
notre association.

Alors servez-vous en ...

Pierre Gueissaz

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPAS, LE 9 JUIN 1988 A SCHAFFHOUSE

Comme on pouvait s'y attendre, mince participation romande à l'assemblée générale annuelle de la SPAS, le 9 juin dernier à Schaffhouse. Seuls les collègues de Monthey, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Porrentruy, Yverdon et Neuchâtel étaient présents pour parcourir, avec une traduction simultanée d'excellente qualité, un ordre du jour marathon et peu passionnant. Seuls le rapport des vérificateurs de comptes et le règlement technique ont soulevé quelque peu les passions.

Dans son discours d'ouverture le président Keller a souligné les efforts entrepris par l'ensemble du comité pour une dynamique plus marquée au sein de l'association. Il a notamment déterminé les grands axes de nos préoccupations futures : engagement, formation et conditions de travail des chefs et des employés d'exploitation, d'une part, et, d'autre part, les problèmes posés par les dépenses en énergie, y compris au niveau politique, et mise au point finale du fameux règlement technique. Sur le premier point, nos collègues d'Arosa ont d'ailleurs carrément prié le comité de direction d'examiner les questions relatives au droit du travail et de s'informer auprès de quelques organisations syndicales.

Les vérificateurs de comptes ont relevé dans leur rapport l'absence de bases légales pour ce qui est de l'indemnisation des membres du comité de direction. Si nous allons vers la mise sur pied d'un comité de plus en plus actif et "professionnellement" engagé, ne serait-ce que sur les points cités plus haut, il nous faut aussi envisager d'indemniser, ne serait-ce que de façon symbolique, ceux qui se dépensent le plus à la recherche de solutions pratiques. Il ressort des discussions que l'ensemble des délégués a bien saisi les préoccupations des vérificateurs et le comité est prié de mettre au point un projet de règlement des tarifs d'indemnisation, pour l'assemblée générale de l'année prochaine. D'ici là, le système actuellement pratiqué sera maintenu.

La présence d'un représentant de la LSHG à cette réunion, M. F. Knecht, nous a donné l'occasion d'exprimer très clairement la position des propriétaires et des exploitants des patinoires de ce pays : ils entendent demeurer maîtres de leurs installations, ils se posent en partenaires directs de la LSHG, avant les clubs, et ils veulent maintenant prendre en main la rédaction finale de ce fameux règlement, qui, dans un premier temps, ne devrait revêtir qu'un caractère indicatif. Il va de soi que nous n'allons pas continuer à nous renvoyer la balle pendant des mois encore. Il faut prendre place autour de la table de négociation et établir la liste des points que nous acceptons et que les membres de notre association s'engageront à respecter à l'avenir, selon les moyens qui leur seront offerts par les autorités concernées ! Il faudra au préalable se mettre d'accord avec les dirigeants de la LSHG et établir la liste des patinoires qui accueilleront les manifestations internationales, qui devront naturellement remplir les conditions exigées par les instances de la LSHG, il s'agira également de mettre au point des normes précises, mais adaptées à chaque cas, pour ce qui est des installations accueillant des clubs de LNA ou B (pas forcément les mêmes d'ailleurs) et, pour le reste, un

document interne à la SPAS devrait suffire. Par la même occasion, il ne serait pas inutile de tomber d'accord - encore une fois, au moins entre nous, - sur une conception globale des patinoires qui se construiront à l'avenir, afin d'être en mesure d'informer ceux qui seront chargés de les concevoir.

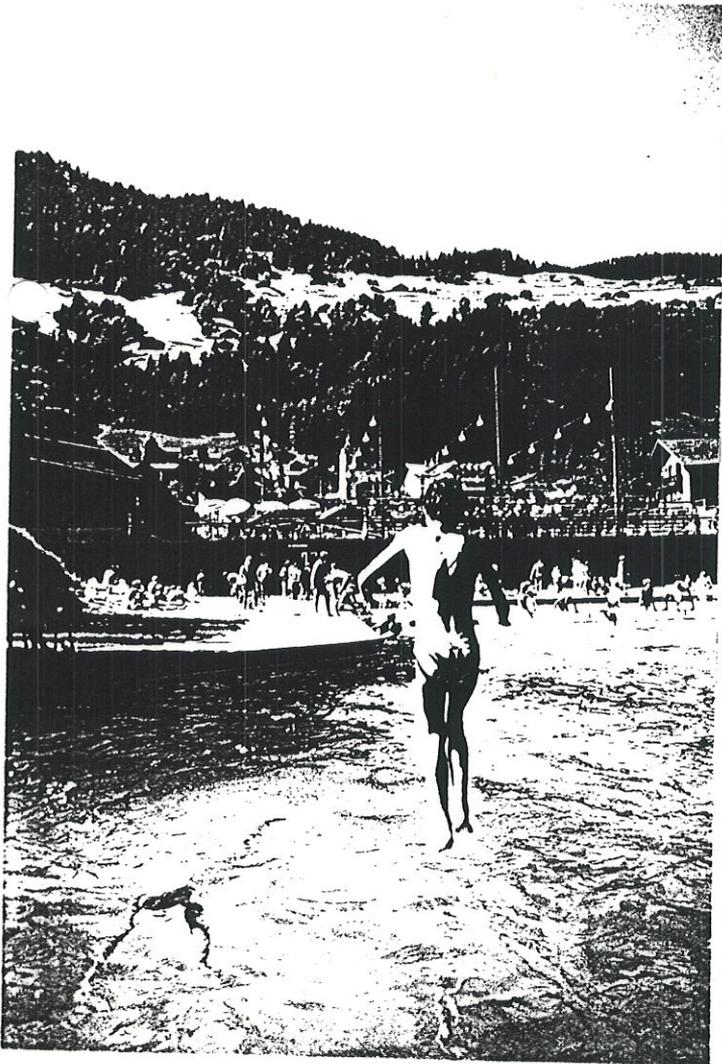
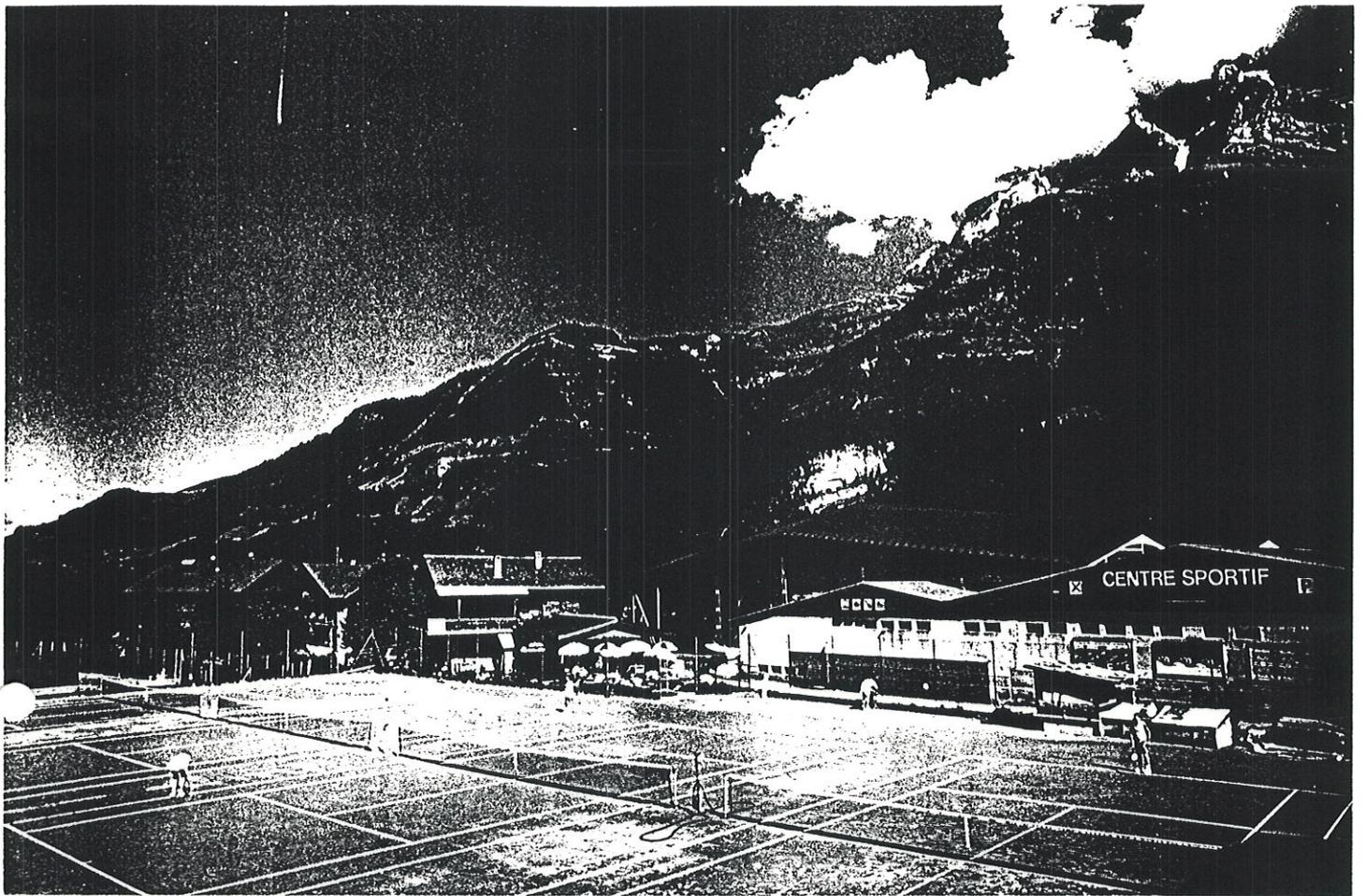
Que les choses soient donc bien claires : si la LSHG vous parle, comme cela a pu être relevé sous la plume de M. A. Robiolio d'un "cadre d'accords intervenus entre la Société des Patinoires artificielles et notre Fédération" sachez qu'il n'en est actuellement rien. **Tous les points litigieux que contient le règlement proposé par la LSHG ont été confirmés comme inacceptables lors de l'assemblée des délégués du 9 juin à Schaffhouse. Lorsqu'un accord interviendra les membres de la SPAS et de l'APAR en seront les premiers informés.** Mais il est certain que la balle est maintenant dans notre camp. C'est à nous d'établir notre propre règlement en tenant compte des besoins exprimés par la LSHG.

Il est d'ailleurs fort probable qu'une version définitive de ce(s) document(s) ne pourra voir le jour qu'en tenant compte des résultats des études engagées par le groupe de travail sur la sécurité réuni par la LSHG.

Seul un dialogue entre deux partenaires qui se respectent et se comprennent nous permettra de trouver les solutions dont nos exploitations et leur clientèle ont besoin.

Ernesto Bolle-Picard, Neuchâtel

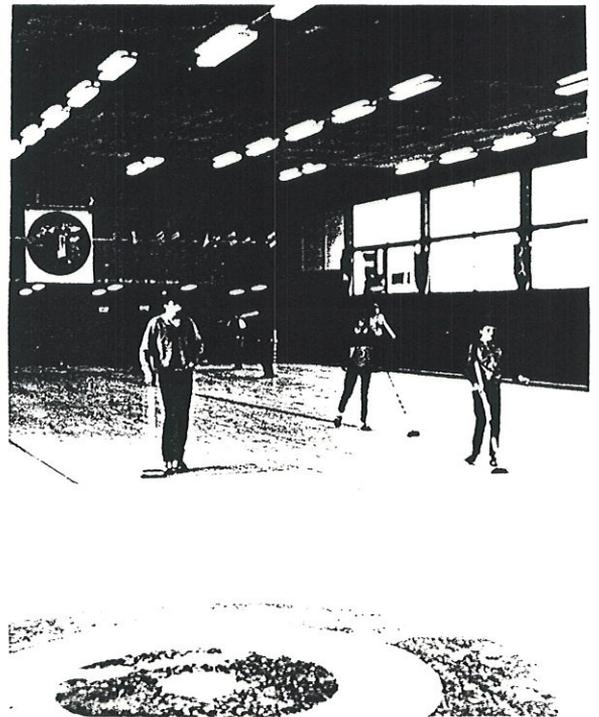
Le 13 juin 1988.



**ASSOCIATION  
DU CENTRE SPORTIF**   
CH-1874 **Champéry**

---

---



LE CENTRE SPORTIF DE CHAMPERY C'EST : 2 patinoires couvertes ( une halle de curling )  
2 piscines ( une extérieure ) 8 courts de tennis ( 4 couverts ), un centre fitness  
2 saunas, une salle de musculation, un solarium, une salle de physiothérapie et un  
restaurant.

**ASSOCIATION  
DU CENTRE SPORTIF**

\*\*\*\*\*

  
CH-1874 **Champéry**

DES PIONNIERS : C'est au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, avec la construction du premier  
hôtel en 1857 que s'ouvre à Champéry l'ère du tourisme, estival d'abord, et plus  
particulièrement de l'alpinisme en direction des Dents du Midi qui dominent la contrée.

Un demi-siècle plus tard, le besoin de varier les distractions se  
fait sentir et l'on construit des courts de tennis ( vers 1910 ). Auparavant, en 1904  
déjà, un jeune hôtelier rentré des Amériques, décide d'exploiter la saison d'hiver  
en ouvrant aux abords de son établissement une patinoire avec glace naturelle.

Nous constatons donc qu'au début du siècle déjà on patine , on joue  
au curling et au bandi-hockey ( ancêtre du hockey actuel ) dans les hauts du Val-  
d'Illicz.

Premier club de hockey en Valais, le Champéry HC est fondé en 1925.  
A présent encore, l'équipe locale se distingue en Première ligue et tutoie avec plus  
ou moins de bonheur les grandes villes de Suisse Romande ( Lausanne, Genève, Neuchâtel,  
Yverdon etc.. ) Et ce sera par le truchement de nos hockeyeurs et gens du tourisme  
que l'on va assister à un nouveau départ vers de nouvelles réalisations.

L'INITIATIVE PRIVEE : En 1931 la société des sports ( propriétaire des tennis ) installe  
la première piscine alpine dans la région. Ce rôle de pionnier reste en main des mêmes  
acteurs ( hôtelier, restaurateurs, commerçants etc.. ) par générations successives,  
style de progression qui perdure encore à ce jour. L'instrument salvateur qui naîtra  
en 1973, LE CENTRE SPORTIF ( piscine couverte, patinoire artificielle, halle de cur-  
ling et restaurant ) sera dû à la volonté d'une poignée de personnes ( commerçants,  
hôteliers et hockeyeurs ) dont le regretté Georges Exhenry Premier Président de l'Asso-  
ciation qui saura mieux que nous , vous narrez la naissance de cette réalisation.

" Vers la fin des années soixantes la situation de notre tourisme  
était franchement mauvaise. Préoccupés de l'avenir de notre station qui s'étiolait,  
tous les responsables alertés devaient convenir de l'urgence d'une action décisive.  
Quatre années de délibérations, d'études de projets, de consultations aboutirent à la  
création de l'Association du Centre Sportif, et à la mise en chantier des ouvrages en  
septembre 1972. L'ambition de notre objectif et les difficultés qui nous attendaient  
n'échappaient à aucun d'entre nous. Notre " détresse " et la certitude de devoir en-  
treprendre quelque chose eurent raison des hésitations à souscrire des engagements

très importants qui pèsent encore lourdement sur les budgets de plusieurs des initiateurs ".

Que voilà des termes désabusés quoique réalistes tenus par nos éternels pionniers, en septembre 1981 ! Mais alors que l'auteur de cette vibrante plaidoirie décédait quelques mois plus tard, la situation péniblement vécue, n'allait pas tarder, comme par miracle, à se détendre. Grâce à la loi sur les investissements en montagne, dont les effets bénéfiques viendront bientôt pallier les carences inexplicables d'une autre loi fédérale ( jeunesse et sport ), il a été possible soudain d'éviter que vienne s'inscrire sur la façade du bâtiment fraîchement édifié " la déclaration d'insolvabilité de l'Association du Centre Sportif de Champéry ".

Développement et joie : Et nous reprendrons pour conclure ces propos de notre ancien Président, tenus voici bientôt 10 ans : une prophétie !

" Ainsi, le règlement d'une situation délicate par l'effort solidaire des instituts financiers et des pouvoirs publics à travers les institutions existantes saura sceller l'essor économique d'une communauté qui a démontré à satisfaction sa capacité de gérer valablement son patrimoine collectif ".

Aujourd'hui, la patinoire a un toit ( 1986 ) et un centre fitness (1987) et les principaux établissements hôteliers ont entrepris des rénovations complètes qui cotent 3 et 4 étoiles, l'immobilier marche bon train malgré le vide juridique valaisan qui nous prive momentanément de la vente aux étrangers, un nouveau téléphérique de 125 places, à proximité immédiate du Centre Sportif part plus bas que l'ancienne installation pour arriver plus haut dans la neige, cette neige des Portes du Soleil que l'on admet comme étant le plus grand domaine skiable d'Europe, propre à faire pâlir d'envie la concurrence. Et c'est ainsi que Champéry, par son Centre Sportif à à nouveau, pris de l'avance et..... peut souffler un brin.

Ainsi que votre dévoué Michel Balestra

PS : La preuve vous l'avez maintenant... une patinoire ne fait pas couler forcément les comptes communaux.

PATINOIRE MUNICIPALE DE MARTIGNY 1987 / 1988

Patinoire municipale

Rue d'Oche 17

1920 Martigny

Tél. ( 026 ) 21136 patinoire  
22487 piscine

Propriétaire : Commune de Martigny

Responsable d'exploitation : Pict Christian  
Rue des Finettes 13  
1920 Martigny

Tél. (026) 21136 Prof.  
27337 Privé

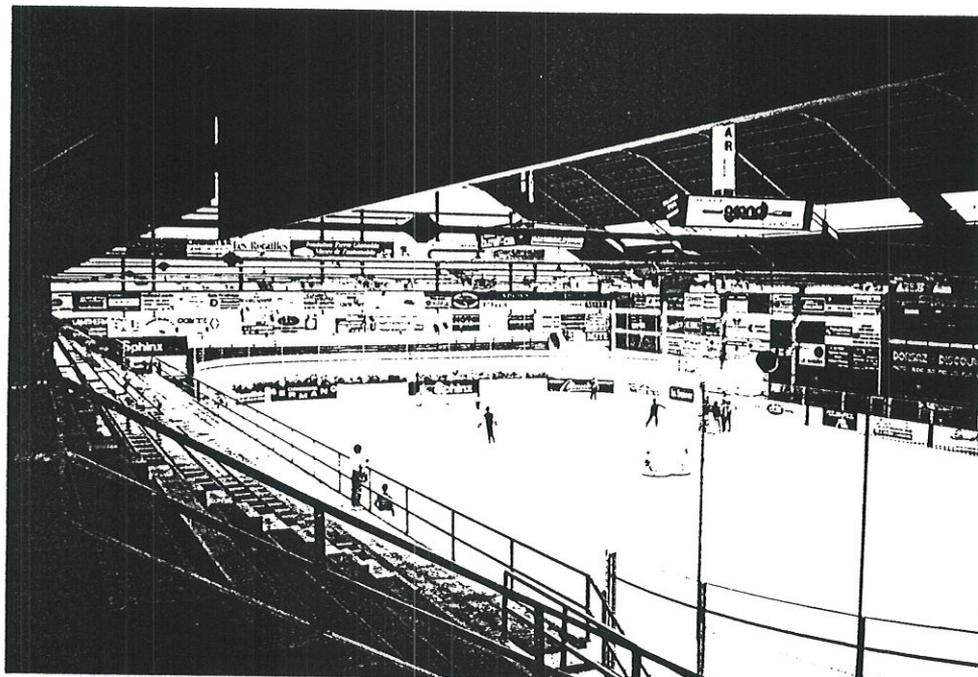
Responsable service technique : Vögel Christian  
(026) 21558

Responsable de la buvette : Moret Serge  
(026) 21136

Durée de l'exploitation : ouverture début août  
fermeture fin mars

Fiche technique

Construction : Année 1955  
Semi-couverte : Année 1981  
Surface de glace : 60 m x 30 m.  
Capacité : 4200 places (600 places assises)  
Vestiaires : 6 vestiaires (avec douches et WC)  
Installation frigorifique : Sulzer - Escher-Wyss



## PATINOIRE MUNICIPALE DE MARTIGNY

### Location de la glace

1 heure de glace	:	frs. 85.-
Match amical	:	frs. 100.- de l'heure
Match de championnat pour ligues inférieures (2-3-4)	:	frs. 200.-
Match de championnat pour ligues supérieures (LNA-LNB-1)	:	frs. 200.- plus heures de nettoyages
Patinage public	:	entrée gratuite
Ambiance musicale	:	frs. 2.-
Sociétés locales	:	gratuité de la glace et des installations annexes

### Personnel

Trois personnes sont employées à l'année. Elles sont responsables des installations techniques, de l'entretien et du nettoyage de la patinoire.

Pour les travaux de nettoyage après les matches de la lère équipe, et, les autres travaux spéciaux, la commune fournit des auxiliaires selon les besoins.



## Liste du matériel à louer

Plusieurs patinoires possèdent du matériel divers à louer, matériel pour organiser des spectacles (scène), un plancher isolant, des barrières, des chaises, des tables, des véhicules spécifiques.

Les patinoires intéressées à recevoir cette liste de matériel à louer sont priées de s'adresser à :

CENTRE INTERCOMMUNAL DE GLACE DE MALLEY S.A.

Pierre GUEISSAZ

Chemin du Viaduc 14

1008 Prilly

Tél. 021/24.21.22

## CHAMPIONNAT SUISSE DE CURLING

1 9 8 9 et ...

---

Les championnats suisses de curling se sont déroulés à Malley/Lausanne du 19 au 26 mars 1988 à l'intérieur de la patinoire couverte.

5 pistes de curling ont été tracées à l'intérieur des bandes de hockey, c'est-à-dire sur la surface de glace normalement utilisée pour le hockey.

L'intérêt de cette information s'appuie sur une déclaration de Monsieur Franz TANNER, Président de l'Association Suisse de Curling. Pour la première fois, les championnats suisses se sont déroulés à l'extérieur d'une halle spécifique de curling et ce, à l'entière satisfaction des organisateurs et des curleurs.

Pour les prochaines années, Monsieur Tanner souhaite poursuivre cette expérience et désire organiser les futurs championnats suisses de curling dans des patinoires couvertes.

Les patinoires intéressées à mettre sur pied ce type de manifestation sont priées de se tenir au courant ou contacter directement l'Association Suisse de Curling.

Pierre Gueissaz

Je suis à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

## Section romande du froid

# Un métier à lancer

La section romande de l'Association Suisse du Froid (ASF) a officiellement vu le jour, hier, lors de l'assemblée générale qui se tenait à l'EPFL d'Ecublens. Autonome, bien qu'identique en structure et en motivations à la société centrale, la nouvelle-née espère ainsi mieux faire connaître les métiers du froid.

Les techniques du froid sont devenues omniprésentes dans notre société : conservation des denrées alimentaires, climatisation des bâtiments et des systèmes informatiques, recherche ou loisirs (patinoires) pour ne citer que ceux-là. Dans ces domaines variés travaillent des spécialistes, les monteurs et les dessinateurs frigoristes. Des professions encore peu connues mais qui offrent pourtant de vastes débouchés. « C'est un beau métier, pluridisciplinaire, qui nécessite beaucoup de connaissances. C'est dommage que les jeunes ne s'y intéressent pas plus », explique Jean Ernst, président de la nouvelle section romande. Et d'ajouter que la promotion de cette profession constitue l'un de ses buts prioritaires.

L'ASF se préoccupe également d'écologie. Toute installation frigorifique fonctionne grâce à des fluides frigorigènes. Or ces fluides contiennent des fréons, célèbres pour les trous qu'ils provoquent dans la couche d'ozone de l'atmosphère. Bien que les techniques du froid ne soient responsables que pour 5% des nuisances dues aux fréons (contre 45% pour les sprays, 30% pour les mousses isolantes et 20% pour le nettoyage chimique), l'ASF veut réagir. Elle recommande d'ores et déjà à ses membres de prendre diverses précautions pour réduire l'émission de ces fluides. Et se conforme ainsi au Code de bonne conduite émis par la Commission des communautés européennes. Ma. C.

Article paru dans le journal "24 Heures" du 4 mai 1988 :

Lorsque nous parlons de reconnaissance de la profession d'employé d'exploitation, chef de glace, etc.

Une affaire à suivre.....

## PORTRAIT MINUTE

Identité	Testori Michel
Age	28 ans marié une fille, Céline, née le 19 avril 1988
Fonction	Vice-président, Société Coopérative Patinoire, Yverdon Activité bénévole
Principale qualité	Adaptation à toutes les situations
Principal défaut	Ne sait pas dire "non"
Hobby + sports	Hockey et tennis
Sport d'élite	Joueur de hockey : Fribourg (A), Zoug (B), Lausanne, Neuchâtel, Yverdon
Déteste	Se lever tôt le matin...
Plus beau rêve	Prendre une retraite anticipée, à 30 ans...
Plus mauvais souvenir	... oublié
Plat préféré	charbonnade
Musique préférée	Musique d'ambiance (slows)
Lecture	Romans historiques (souhaite refaire le monde)
Plus grande réalisation	sa famille
Avenir de la profession (patinoire)	Halles polyvalentes Développer les manifestations "hors-glace"
Le plus important	Le dialogue (personnalisé)
Plus grand projet	Construire un "bâtiment" sans contraintes financières, ni règlements
Divers	Satisfait de la naissance de l'A.P.A.R après deux ans de tractations.

Portrait réalisé en 5 minutes d'entrevue, "à froid", dans le train; les réponses spontanées prennent ainsi toute leur saveur et leur valeur...

Pierre Gueissaz

## Information importante

Pour tous ceux qui désireraient accueillir les camps d'entraînement de l'équipe nationale qui n'ont pas encore été déterminés quant au lieu, peuvent toujours prendre contact avec M. René FASEL, Président de la LSHG.

Sachez simplement que les cachets des adversaires de l'Equipe Suisse sont souvent fort élevés et qu'il faut disposer d'un nombre élevé de places pour le public avant de s'engager.

ASSUREZ VOS ARRIERES !!!



hockey / glace

Ligue suisse

# Des gros sous pour l'équipe nationale

L'assemblée générale de la Ligue suisse de hockey sur glace, qui s'est tenue à Berne, a été placée sous le signe d'un soutien total à l'équipe nationale. C'est ainsi qu'une hausse des taxes payées par les clubs à la LSHG a été décidée, de 60.000 à 70.000 fr. pour la LNA et de 30.000 à 33.000 fr. pour la LNB, dans l'optique de créer une base financière idéale pour l'équipe de Suisse en vue des mondiaux de 1989.

Par ailleurs, le président central René Fasel a annoncé que la LSHG soutiendrait le projet de centre sportif à Montilier, avec une participation de 700.000 fr. destinée à la construction d'une halle d'entraînement.

Enfin, le programme de l'équipe nationale pour la prochaine saison a subi une modification: l'Autriche ayant décidé de ne déléguer qu'une équipe B au tournoi du Mont-Blanc à Grenoble (26 décembre - 2 janvier), Simon Schenk a renoncé également à y prendre part. A la place, la formation helvétique participera du 26 au 31 décembre à un tournoi à Stuttgart, où elle affrontera la RFA, la Pologne et l'URSS B.

### Programme

**25-29 juin 1988:** camp de conditionnement physique à Sigriswil.

**1-4 septembre:** camp d'entraînement avec matchs contre l'Autriche à

Lustenau (2) et Rapperswil (3).

**7-13 novembre:** camp d'entraînement avec matchs contre la Finlande (11) et la Suède (12) à Berne.

**30 novembre - 4 décembre:** camp d'entraînement avec deux matchs contre l'URSS à Lugano (2) et Genève (3).

**26-31 décembre:** tournoi à Stuttgart avec la RFA, la Pologne et l'URSS B.

**1-4 février 1989:** camp d'entraînement avec deux matchs contre la RDA (lieu inconnu).

**13-18 mars:** camp d'entraînement avec deux matchs contre une sélection de RFA (lieu inconnu).

**20-25 mars:** camp d'entraînement en Suède avec deux matchs contre la France (21) et la Suède (23).

**26-29 mars:** camp d'entraînement en Norvège avec un match contre Oslo (26) à Lillehammer.

**30 mars - 9 avril:** mondiaux B à Oslo. /si

patin - potin...

Ernesto Bolle-Picard a été élu conseiller général dans la commune de Peseux lors des dernières élections. On se demande dans quel parti....

Marc Zimmermann, chef d'exploitation à Malley a passé l'après-midi de l'Assemblée constitutive de l'A.P.A.R. dans l'infirmerie de Saignelégier. On se demande ce qu'il aurait bu...

### Dernières nouvelles

Il paraît que Monsieur Alain Robiolo de la Commission pour les installations sportives de la L.S.H.G. aurait récemment donné sa démission. Première victime du règlement technique....

### Carnet rose

Nous apprenons que Dominique et Michel TESTORI dorment peu depuis le 19 avril 1988.

Par contre "Céline" se porte comme un charme et affirme déjà sa personnalité.

Félicitations aux heureux parents.

Suite aux mauvaises conditions atmosphériques qui ont régné en Tunisie l'année dernière, Madame et Monsieur Daniel Piller, en vacances là-bas pour un cours intensif de golf, ont le plaisir de vous annoncer la naissance du petit Johann.

Beau putting Daniel !

La patinoire prévôtoise de Moutier nous demande de diffuser l'annonce suivante : Avis aux intéressés

**PATINOIRE  
PREVOTOISE**  
case postale  
**2740 MOUTIER**

032-93 12 60      25-9810-8

Société coopérative

**LE DEMOCRATE**  
QUIDUBAN SA MOUTIER

OMEGA

Suisse

**La Suisse**

vo  
P. Ho

Cherche à liquider une horloge OMEGA pour différents sports avec décompte du temps, affichage des buts, pénalités 2/5/10 minutes. Tableau de commande. Les intéressés éventuels sont priés de s'adresser à Patinoire prévôtoise, case postale, 2740 MOUTIER ou par tél. 032.93.42.62

## A t t e n t i o n

La LSHG aurait pris la décision d'imposer l'organisation annuelle d'un tournoi à domicile pour les clubs qui travaillent auprès des catégories "Minis" - "Moskitos". Ce tournoi aurait une durée approximative de 1½ jours et entrerait en vigueur dès la saison 1988-89.

Les patinoires n'ont pas été consultées.

Les collègues qui se trouvent devant le fait accompli sont priés de demander aux responsables régionaux de la LSHG de prendre contact avec l'APAR.

Evitez les négociations confuses avec les clubs ?

Merci de votre collaboration

## R A P P E L

Souvenez-vous de renvoyer vos bulletins d'inscription à l'A.P.A.R. le plus rapidement possible comme indiqué dans notre dernier courrier...



SCHWEIZERISCHER EISHOCKEYVERBAND  
LIGUE SUISSE DE HOCKEY SUR GLACE  
SWISS ICE HOCKEY ASSOCIATION SIHA

MITGLIED DER IIHF, GEGRÜNDET 1908

MEMBRE DE LA LIHG, FONDE EN 1908

Copie

Reçu le 14 JUIN 1988

APAR  
Centre intercommunal  
de glace de Malley SA  
Ch. du Viaduc 14  
1008 Prilly

8006 Zurich, le 13 juin 1988 FK/mr

Concerne: Fondation de l'APAR  
(Association des Patinoires Artificielles Romandes)

Messieurs,

Au nom de Monsieur René Fasel, nous accusons réception des statuts de l'Association des Patinoires Artificielles Romandes et du procès-verbal de la séance constitutive et vous en remercions.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de cette fondation qui est peut-être la voie pour trancher les problèmes pouvant survenir et favoriser régionalement l'exploitation des patinoires.

D'ores et déjà, nous vous souhaitons plein succès dans votre entreprise et vous assurons de notre active collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

LIGUE SUISSE DE HOCKEY SUR GLACE  
p.o. Le secrétaire central

  
F. Knecht

Copie à Monsieur R. Fasel